

## SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 13 août 2015 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| - Ghislain Perreault | - Chantale Pelletier  |
| - Daniel Dumontier   | - Micheline P. Fortin |
| - Mario Dufour       | - David Dumont        |

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Délisle.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 13 AOÛT 2015

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 juillet 2015
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2015
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2015
5. Loisirs
  - a) Rapport du Directeur du Service des loisirs
  - b) Info Loisirs automne
  - c) Salaires: arbitres et juges de ligne
6. Incendie
  - a) Rapport du Directeur du Service de Sécurité incendies
  - b) Cession des équipements de radiocommunication
  - c) Accident caserne Lacolle (Facture numéro 88)
  - d) Appel d'offres pompiers et capitaine
  - e) Réparation châssis avant véhicule #334
7. Correspondance
8. Rapport du responsable de l'urbanisme
9. Travaux publics
  - a) Rapport du Directeur des travaux publics
  - b) Engagement d'un balai mécanique
  - c) Plan de gestion des débordements sur le réseau d'égout sanitaire
  - d) Projet domiciliaire Place Aumont: Signature entente des contracteurs
  - e) MTQ - Traverse piste cyclable
  - f) Remise à niveau de la pompe P-3: Poste de pompage principal
  - g) Achat alufer
10. Comptes à payer (municipalité)
  - a) Comptes à payer pour le mois d'août 2015
  - b) Comptes payés durant le mois de juillet 2015
11. Comptes à payer (factures)
  - a) Centre de location St-Rémi (1,103.71\$)

- b) Société zoologique de Granby inc. (1,132.50\$)
- c) Forme Atout (1,396.95\$)
- d) Le Groupe ACCIsst (2,551.53\$)
- e) CONT-A-C-T technologies (2,791.31\$)
- f) André Paris inc. (2,811.14\$)
- g) Marché Métro Corriveau (2,650.83\$)
- h) Aréo-Feu (4,960.60\$)
- i) Lecorre avocats (5,018.60\$)
- j) Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville (5,449.69\$)
- k) Environnor inc. (8,513.90\$)
- l) Entretiens Parent (3,298.76\$)
- m) Pépinière Rougemont (2,889.90\$)
- n) Marquage Signalisation Rive Sud B.A inc. (4,741.58\$)
- o) Solutions Solu-NET inc. (1,810.86\$)
- p) National Vacuum (4,307.25\$)
- q) Les Services EXP inc. (3,909.15\$)
- r) Sintra inc. (35,498.15\$)
- s) Gérald Renaud Expert-conseil (4,566.81\$)
- t) TechnoRem inc. (5,296.65\$)
- u) Pavage D.L. (2,299.50\$)
- v) Les Équipements Lapierre (5,861.43\$)
- w) Excavation R. Fortier & Fils inc. (2,408.99\$)
- x) Ligue de soccer de la Frontière (5,700\$)
- y) Copicom (1,989.98\$)
- z) Construction Claude Tétreault (3,093.27\$)
- aa) Evelyne Bélanger (1,000\$)

12. OMH: Approbation du budget révisé

13. Meuble salle Jean-Laurent Foucault

14. Demande de don ou commandite

- a) Club Lions de Napierville
- b) Ligue de soccer de la Frontière
- c) Soirée Richard Lapalme
- d) Maison Le Pailleur / Maison nationale des Patriotes

15. Politique familiale et Politique Municipalité amie des aînés (démarche régionale)

16. Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

17. Varia

- a) Soirée reconnaissance Montérégienne

18. Public: Période de questions

19. Levée de l'assemblée

### **Résolution #2015-08-435 : Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-436 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 juillet 2015**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 juillet 2015.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-437 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2015**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 09 juillet 2015.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-438 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2015**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 juillet 2015.

ADOPTÉE

**Loisirs**

**Rapport du Directeur du service des loisirs**

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de juillet 2015.

**Résolution #2015-08-439 : Loisirs: Info Loisirs**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépenses approximative de 4,500\$ pour l'impression de l'info-Loisirs automne 2015;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-440 : Loisirs: Salaires arbitres et juges de ligne**

CONSIDÉRANT QUE suite à la saison de soccer 2015 le club de soccer maintenant administré via les loisirs de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville, le paiement des arbitres et juges de ligne doit être fait;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De procéder à une dépenses approximative de 2,000\$ pour les salaires qui seront versés aux arbitres et aux juges de ligne pour la saison de soccer 2015 suivant les salaires établis par la Ligue de soccer des Patriotes soit:

CATÉGORIE	ARBITRE	JUGE DE LIGNE
U 7-8	16.00 \$/joute	11.00 \$/joute
U 9-10	18.00 \$/joute	13.00 \$/joute
U 11-12	22.00 \$/joute	15.00 \$/joute
U 13-14-15	24.00 \$/joute	17.00 \$/joute
U 16-17-18	26.00 \$/joute	19.00 \$/joute
U 19 ET PLUS	29.00 \$/joute	22.00 \$/joute

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

## **Incendie**

### **Rapport du Directeur du Service de Sécurité incendies**

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de juillet 2015.

### **Résolution #2015-08-441 : Cession des équipements de radiocommunication**

CONSIDÉRANT QU'en 1996, les municipalités de La Prairie, Delson, Saint-Constant, Saint-Rémi, Candiac, Sainte-Catherine, Napierville, Lacolle, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Michel, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Isidore, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard et Saint-Philippe sont devenues propriétaires, chacune de 1/16 des équipements et installations de radiocommunication, tel que décrit à l'Annexe A, installés chez la compagnie Lafarge Canada à Saint-Constant et servant à leur service incendie;

CONSIDÉRANT QU'en mars 1998, une entité à but non lucratif au nom de « Entraide incendie Rive-Sud » a été créée pour présenter à Industrie Canada un seul répondant pour l'exploitation des licences de radiocommunication de ces installations et que, par résolution, la municipalité de Saint-Philippe avait été mandatée pour administrer les équipements et installations de radiocommunication ainsi que l'entité « Entraide incendie Rive-Sud »;

CONSIDÉRANT QU'au fil du temps, ces responsabilités ont été transférées sans résolution à l'intervenante (MRC des Jardins-de-Napierville) en excluant, par contre, l'assurance-responsabilité des installations, laquelle est toujours sous la responsabilité de la municipalité de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu signature en 2005, il y a eu signature d'un protocole d'entente appelé « Entente intermunicipale des Grandes Seigneuries concernant l'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence » lequel protocole autorise que les fréquences de radiocommunication disponibles dans l'entraide puissent être utilisées par toutes les municipalités faisant partie de ce protocole d'entraide. Ceci sans pour autant rendre invalides les dispositions concernant l'entité « Entraide incendie Rive-Sud » et les responsabilités et droits de propriété relativement aux installations de radiocommunication situées à la compagnie Lafarge;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques a amené les services de sécurité incendie à faire un remaniement important dans les radiocommunications et que, par conséquent, les équipements et installations de radiocommunication situés à la compagnie Lafarge ne sont plus utilisés au quotidien par les services de sécurité incendie des cédants et ne sont donc plus primordiales pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE les cessionnaires veulent maintenir actifs ces équipements et installations de radiocommunication et qu'ils sont, par conséquent, intéressés à les récupérer pour continuer à procurer une fréquence de secours en cas de panne de la fréquence maîtresse pour le sud de l'Entraide des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements et installations datent de plusieurs années et ont une valeur actuelle totale approximative de 7 000\$;

CONSIDÉRANT QUE l'intervenante (MRC des Jardins-de-Napierville) n'a pas acquis la compétence pour administrer ces équipements et installations de radiocommunication ainsi que l'entité « Entraide incendie Rive-Sud ». Ceci sans pour autant rendre invalides toutes autres dispositions ou ententes concernant la gestion des communications des services d'incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les cessionnaires sont intéressés à faire l'acquisition de la totalité de ces équipements et installations de radiocommunication et que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur est intéressée à les administrer et prendre aussi charge de l'administration de l'entité « Entraide incendie Rive-Sud »;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Delson a délégué sa compétence en sécurité incendie à la ville de Candiac et que la paroisse de Saint-Isidore a délégué sa compétence en sécurité incendie à la ville de Châteauguay;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et :

QUE la municipalité de Napierville autorise le maire, Monsieur Jacques Délisle et la directrice générale, Madame Ginette L. Pruneau à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville à titre d'intervenant l'entente de cession relativement à des équipements et installations de radiocommunication présents sur le site de Lafarge à Saint-Constant.

#### **Résolution #2015-08-442 : Accident caserne Lacolle (Facture numéro 88)**

CONSIDÉRANT QUE lors d'une entraide à la Municipalité de Lacolle le 17 janvier 2015, une petite collision est survenue impliquant des dommages au pare-choc avant d'un camion du Service de Sécurité incendie de Lacolle;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'entériner une dépense de 1,615.40\$ taxes incluses pour la réparation du véhicule du Service de Sécurité incendie de Lacolle;

Il est également résolu de payer la facture de la Municipalité de Lacolle au montant de 1,615.40\$ taxes incluses pour ladite réparation suivant facture numéro 88;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien et que la moitié de cette facture soit payée par cette dernière.

ADOPTÉE

#### **Résolution #2015-08-443 : Service de Sécurité incendies: Appel d'offres pompiers et**

## capitaine

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'entérinée une dépense de 898\$ plus les taxes pour l'affichage de deux appels d'offres, soit pour l'embauche de trois pompiers et pour l'embauche d'un capitaine cadre.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

## Résolution #2015-08-444 : Service de Sécurité incendie: Réparation châssis avant véhicule #334

CONSIDÉRANT QU'il y a eu lieu de procéder rapidement à la réparation des châssis avant de l'unité #334 du Service de Sécurité incendies;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'entériner une dépense de 1,437.19\$ pour le redressement du châssis avant 2 côtés sur l'unité #334 du Service de Sécurité incendies;

De payer la facture de Garage Redrex inc. au montant de 1,437.19\$ pour ladite réparation;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que la moitié de cette facture soit payée par cette dernière.

ADOPTÉE

## Correspondance

La Directrice générale adjointe a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue:

Correspondance du ministre de la Sécurité publique concernant le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires.

Bulletin mensuel de Réseau Biblio de la Montérégie, correspondance concernant l'initiative de la bibliothèque de St-Clet, une autre concernant les livres numériques, une autre concernant le logiciel Tap'Touche, une autre concernant le nouveau système d'exploitation Windows 10.

Offre de services d'Aircam pour des photos aériennes corporatives.

Correspondance de la MRC des Jardins-de-Napierville concernant le projet de plan de gestion des matières résiduelles, une autre concernant la démarche régionale politique familiale et politique MADA.

Correspondance du CLD des Jardins-de-Napierville concernant la journée Portes Ouvertes en lutte intégrée, une autre concernant la vignette Persévérance Scolaire des Jardins-de-Napierville.

Résolutions adoptées de la ville de Cookshire-Eaton.

Correspondance du ministre des Transports concernant l'aide à l'amélioration des rues Bayeur, St-Louis et Napier-Christie, une autre concernant les entraves à prévoir sur l'autoroute 15 à St-

Bernard-de-Lacolle.

Rapport des mois de mai et juin de Refuge A.M.R.

Offre de services de BCS Investigation.

Correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant l'arrivée du nouveau directeur régional en Montérégie, une autre concernant le règlement 405-2, une autre concernant la réglementation des câbles d'accès à une propriété.

Résolutions adoptées de la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

Offre de services d'Avizo Experts-conseils pour les eaux usées et les refoulements d'égouts.

Lettre d'un citoyen concernant le bruit à la piscine.

Demande d'appui financier de la Maison Le Pailleur à Châteauguay.

Correspondance du bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le rapport d'enquête et d'audience publique sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

Correspondance de l'Union des municipalités du Québec concernant l'état de la voie ferrée à Lac-Mégantic, une autre concernant les élections fédérales 2015, une autre concernant le carrefour du capital humain.

Lettre de remerciement d'Héma-Québec pour la dernière collecte de sang.

Correspondance du Centre de services partagés du Québec concernant le transport des personnes par autocar.

Correspondance du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant l'intervention de vaccination des animaux sauvages contre la rage du raton laveur.

Correspondance du ministère des Transports du Québec concernant la fermeture complète de la bretelle de sortie no 29 de l'autoroute 15 nord à Saint-Jacques-le-Mineur.

Invitations reçues de la Cidrierie du Minot à l'événement Sourires Aux Lèvres, du Réseau Biblio de la Montérégie à une conférence gratuite, du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges à l'École d'été du patrimoine, une autre de la Maison des Jeunes Adomissile, conférence de la Société d'histoire des XI portant sur le Cercle des fermières du Québec, sur le régiment de Carignan, de Loisir et Sport Montérégie à une formation en accompagnement et coaching.

### **Rapport du responsable de l'urbanisme**

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois d'août 2015.

### **Travaux publics**

### **Rapport du Directeur des travaux publics**

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de juillet 2015.

### **Résolution #2015-08-445 : Engagement d'un balai mécanique**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au désherbage le long des trottoirs;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller

Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder à une dépense approximative de 3,000\$ pour le désherbage le long des trottoirs à l'aide d'un balai mécanique.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-446 : Plan de gestion des débordements sur le réseau d'égout sanitaire**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est en cours pour un projet domiciliaire sur le lot du 371 rue de l'Église à Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a déjà mandaté la firme Tétra Tech Infrastructure pour élaborer un plan directeur du réseau d'égout sanitaire incluant le poste de pompage principal et l'usine d'épuration et qu'elle est en attente du rapport final pour prendre action;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation requiert de la Municipalité un engagement formel à produire un plan de gestion des débordements sur son réseau signé par un ingénieur,

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion permettra de mettre en œuvre les mesures compensatoires pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur son réseau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites au plan de gestion des débordements selon un échéancier à convenir avec le MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements y compris ceux liés au redéveloppement;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Napierville s'engage à :

- à faire parvenir au MDDELCC un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observée sur l'ensemble ou une partie de son territoire, et ce dans un délai maximal de trois ans après la transmission de l'engagement au MDDELCC selon l'envergure des travaux à réaliser;
- à assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu, et ce dans un délai maximal de cinq ans après l'approbation de ce plan par le MDDELCC selon l'envergure des travaux à réaliser;
- à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-447 : Projet domiciliaire Place Aumont**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction N.C. inc. veut réaliser un projet immobilier dans la rue sous l'appellation (rue A) conformément aux plans et devis de la firme *Les Services EXP inc.* et portant le numéro de dossier CNCP-00222228 suivant lettre du 14 mai 2014;



CONSIDÉRANT QUE cette compagnie exécutera elle-même les travaux d'infrastructures à ces frais pour son projet selon la convention (B) du règlement municipal 276 intitulé (Règlement concernant les garanties relatives à l'exécution de travaux municipaux en vue de la réalisation de nouvelles constructions concernant le financement des infrastructures de services publics);

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'autoriser Monsieur le Maire, Jacques Délisle et la Directrice générale, Madame Ginette L. Pruneau à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville la convention (B) avec la compagnie *Construction N.C. inc.* conformément aux règlements municipaux 276, 276-1, 276-2 et 276-3 relativement aux travaux d'infrastructures qui seront installés dans la rue sous l'appellation (rue A) conformément aux plans et devis préparés par la firme *Les Services EXP inc.* portant le numéro de dossier CNCP-00222228 dont le devis est daté du 17 mars 2015 et les plans révisés en date du 27 février 2015.

ADOPTÉE

### **Résolution #2015-08-448 : MTQ - Traverse piste cyclable**

CONSIDÉRANT QU'il y a affluence de circulation au coin des rue St-Nicolas et St-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle piste cyclable prend emprise sur la rue St-Nicolas sud pour se poursuivre sur la rue St-Nicolas Nord rejoignant le chalet des Loisirs via la rue St-Alexandre augmentant la présence de familles et de jeunes enfants à l'intersection des rues St-Jacques et St-Nicolas;

CONSIDÉRANT QUE cette piste cyclable relie le secteur du golf dans la paroisse voisine;

CONSIDÉRANT QU'il y a un bar laitier du côté sud très achalandé par les étudiants durant la période scolaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a 5 commerces dans la bâtisse située à l'intersection des rues St-Jacques et St-Nicolas;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau développement de près de 80 terrains résidentiels a vu le jour débouchant sur les rues Bayeur et St-Nicolas Nord;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau développement augmente le flot de circulation de ce secteur au fur et à mesure qu'il se construit;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de nouvelles familles ont élu domicile sur la rue St-Nicolas sud augmentant le volume de circulation à cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a procédé au comptage automatique des véhicules à cette intersection sur la rue Saint-Jacques où le flot de circulation en date du 4 octobre 2012 démontrant un volume de circulation tout juste sous la norme requise à l'installation de feux de circulation à l'époque;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité des citoyens il est primordial de sécuriser cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE sur la Route 153 à Grand-Mère le Ministère a procédé à l'installation d'une signalisation lumineuse avec panneaux lumineux de traverse;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De demander au Ministère des Transports de procéder au marquage de la chaussée indiquant un passage piétonnier ainsi que l'ajout de panneaux lumineux indiquant la présence d'une piste cyclable muni d'un bouton à pression activé manuellement par les usagers afin de mettre en fonction des clignotants avertissant les véhicules de la traverse de piétons ou vélos.

Il est également résolu de transmettre au Ministère des Transports une copie dudit panneau;

Il est également résolu que cette résolution soit transmise au Ministre des Transports, Monsieur Robert Poëti ainsi qu'au député du Huntingdon, Monsieur Stéphane Billette.

ADOPTÉE

### **Résolution #2015-08-449 : Remise à niveau de la pompe P-3: Poste de pompage principal**

Considérant que la pompe de captage du poste de pompage principal qui est utilisée lors d'évènements d'urgence dans le cas d'un apport supplémentaire d'eau, a eu une défaillance majeure au cours du mois de Juillet;

Considérant qu'une vérification de son état a été réalisée par la Firme Xylem Inc. et qu'un estimé a été présenté à la Municipalité pour sa réparation au montant de 6,121.71\$.

Considérant qu'un bon de commande à cet effet a déjà été donné pour sa réparation afin de réduire les délais;

Considérant qu'il a été nécessaire d'installer une pompe de location afin d'assurer la sécurité sur le réseau en cas d'urgence;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'entériner la dépense pour la remise à niveau de la Pompe P-3 du poste de pompage principal au montant estimé de 6,121.71\$ plus taxes applicables.

Il est également résolu d'entériner la location temporaire d'une pompe de remplacement au montant de 2,263.50\$ plus les taxes mensuellement.

ADOPTÉE

### **Résolution #2015-08-450 : Travaux publics: Achat alufer**

CONSIDÉRANT QUE le traitement des eaux usées requiert un coagulant pour contrôler le phosphore dans l'eau avant le rejet des eaux traitées dans le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise l'alufer pour contrôler le phosphore;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Kemira a soumis une offre au montant de 175\$ la tonne métrique suivant soumission en date du 30 mars 2015;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à faire l'achat d'alufer nécessaire pour le traitement des eaux usées pour un montant approximatif de 6,000\$ plus les taxes.

ADOPTÉE

### **Comptes à payer (municipalité)**

**Résolution #2015-08-451 : Comptes à payer pour le mois d'août 2015**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois d'août 2015 soit:

Municipalité au montant de 85,424.41\$  
Bibliothèque au montant de 1,256.35\$  
Loisirs au montant de 22,975.09\$  
Incendie au montant de 6,626.15\$  
Salaires pompiers juillet 2015 au montant de 20,353.57\$

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-452 : Comptes payés durant le mois de juillet 2015**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés pour le mois de juillet 2015 soit:

Municipalité au montant de 152,905.02\$  
Bibliothèque au montant de 1,112.61\$  
Loisirs au montant de 2,102.43\$  
Incendie au montant de 2,182.97\$

ADOPTÉE

**Comptes à payer (factures)**

**Résolution #2015-08-453 : Comptes à payer: Centre de location St-Rémi**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Centre de location St-Rémi* au montant de 1,103.71\$ pour la location de toilette portative durant les célébrations de la Fête Nationale suivant facture numéro 29566;

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-454 : Comptes à payer: Société zoologique de Granby inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Société zoologique de Granby inc.* au montant de 1,132.50\$ pour une sortie du camp de jour au zoo de Granby;

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-455 : Comptes à payer: Forme Atout**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Forme Atout* au montant de 1,396.95\$ pour l'enseignement de différents cours de mise en forme suivant facture numéro 16A;

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-456 : Comptes à payer: Le Groupe ACCIsst**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Le Groupe ACCIsst* au montant de 2,551.53\$ représentant la cotisation 2015 pour la période du 14 août 2015 au 14 août 2016 suivant facture numéro 040436.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-457 : Comptes à payer: CONT-A-C-T technologies**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer la facture de *CONT-A-C-T Technologies* au montant de 2,791.31\$ pour l'achat de pièces en inventaire pour remplacer les modules des automates S7-700 de Siemens au poste d'aqueduc, au puits St-Martin ou au puits St-Alexandre suivant facture numéro F151493.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-458 : Comptes à payer: André Paris inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *André Paris inc.* au montant de 2,811.14\$ pour le fauchage des terrains municipaux et des terrains vacants non fauchés par les propriétaires suivant facture numéro F1953.

Il est également résolu que des factures soient transmises au propriétaires desdits terrains vacants

non fauchés.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-459 : Comptes à payer: Marché Métro Corriveau**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Marché Métro Corriveau* au montant de 2,650.83\$ pour l'achat de bières, boissons gazeuses et eau pour les célébrations de la Fête Nationale suivant facture numéro 08 4821;

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-460 : Comptes à payer: Aréo-Feu**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Aréo-Feu* au montant de 4,960.60\$ pour l'achat de 2 ensembles bunker pour le Service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville suivant facture numéro 248799.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-461 : Comptes à payer: Lecorre avocats**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Lecorre avocats* au montant de 5,018.60\$ représentant des honoraires professionnels relativement au Service de Sécurité incendies suivant facture numéro 40599;

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-462 : Comptes à payer: Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer les factures de la *Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville* au montant total de 5,449.69\$ représentant les salaires et avantages sociaux de Camille Rolland et Sylvie Bergeron pour les mois de mai et juin 2015;

Il est également résolu que le tiers de ces factures soit refacturé à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-463 : Comptes à payer: Environnor inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Environnor inc.* au montant de 8,513.90\$ pour l'achat de produit ENV 24P10 pour le traitement de l'eau potable suivant facture numéro DK1320.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-464 : Comptes à payer: Entretiens Parent**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *Entretiens Parent* au montant de 3,298.76\$ représentant le troisième versement de la tonte des terrains municipaux suivant facture numéro 2015-51.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-465 : Comptes à payer: Pépinière Rougemont**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Pépinière Rougemont* au montant de 2,889.90\$ pour l'achat d'arbres pour les terrains municipaux ainsi que pour les nouveaux propriétaires suivant facture numéro 3500.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-466 : Comptes à payer: Marquage Signalisation Rive Sud B.A inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Marquage Signalisation Rive Sud B.A inc.* au montant de 4,741.58\$ pour le marquage de la chaussée, stationnement et piste cyclable suivant facture numéro 1813.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-467 : Comptes à payer: Solutions Solu-NET inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Solution Solu-NET inc.* au montant de 1,810.86\$ pour l'entretien du centre communautaire du 25 juin 2015 au 27 juillet 2015 incluant le polissage des planchers suivant facture numéro 915.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-468 : Comptes à payer: National Vacuum**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer la facture de *National Vacuum* au montant de 4,307.25\$ pour le remplacement de boîtes de service sur le boulevard Poissant suivant facture numéro 607623.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-469 : Comptes à payer: Les Services EXP inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les Services EXP inc.* au montant de 3,909.15\$ pour la préparation des documents d'appel d'offres pour les travaux de pavage de la rue Beaulieu, Napier-Christie entre les rues Beaulieu et Lajeunesse et du stationnement du CLD suivant facture numéro 268295.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-470 : Comptes à payer: Sintra inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer les factures de *Sintra inc.* au montant total de 35,498.15\$ pour les travaux de rapiéçage d'asphalte ainsi que pour des travaux additionnels suite à des réparations de bris d'aqueduc suivants factures numéros 27-0506-1513 et 27-0506-1513-1.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-471 : Comptes à payer: Gérald Renaud Expert-conseil**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Gérald Renaud Expert-conseil* au montant de 4,566.81\$ pour la réalisation de l'exercice de l'équité salariale conformément au contrat suivant facture en date du 1<sup>er</sup> août 2015.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-472 : Comptes à payer: TechnoRem inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *TechnoRem* au montant de 5,296.65\$ représentant les honoraires professionnels rendus au 4 juillet 2015 relativement à la vérification de la contamination des sols pour le terrain situé au 313 rue de l'Église suivant facture numéro 3830.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-473 : Comptes à payer: Pavage D.L.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer à Pavage D.L. un montant de 2,299.50\$ représentant la retenue relative aux travaux de rapiéçage 2014 suivant facture numéro 509.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-474 : Comptes à payer: Les Équipements Lapierre**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les Équipements Lapierre inc.* au montant de 5,861.43\$ pour l'achat de 2 baril de flocons pour l'usine de filtration d'eau potable suivant facture numéro 249253.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-475 : Comptes à payer: Excavation R. Fortier & Fils inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Excavation R. Fortier & Fils inc.* au montant de 2,408.99\$ pour le raccordement des services municipaux sur la rue St-Henri suivant facture numéro 7692.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-476 : Comptes à payer: Ligue de soccer de la Frontière**

CONSIDÉRANT QUE chaque club doit verser à la Ligue de soccer de la Frontière un montant de 10\$ pour chaque joueur de 6 ans et moins et de 15\$ pour chaque joueur de plus de 6 ans;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer à la Ligue de soccer de la Frontière un montant de 5,700\$ représentant l'inscription de 120 joueurs de 6 ans et moins, 290 joueurs de plus de 6 ans ainsi que les frais de club au montant de 150\$;

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-477 : Comptes à payer: Copicom**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Copicom* au montant de 1,989.98\$ pour les frais de copies monochrome et couleur pour la période du 11 mai 2015 au 10 août 2015.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-478 : Comptes à payer: Construction Claude Tétrault**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :



De payer la facture de *Construction Claude Tétreault* au montant de 3,093.27\$ pour des travaux relativement à la fondation du bâtiment de service du terrain de soccer situé au bout de la rue Poupart suivant facture numéro 749.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-479 : Comptes à payer: Evelyne Bélanger**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de Evelyne Bélanger au montant de 1,000\$ pour la fabrication et l'impression de 300 exemplaires du dépliant de promotion pour le Programme d'accès à la propriété suivant facture numéro 1129.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-480 : OMH: Approbation du budget révisé**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Napierville a déposé à la Municipalité de Napierville son budget 2015 révisé;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter le budget 2015 révisé de l'Office municipal d'habitation de Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-481 : Meuble salle Jean-Laurent Foucault**

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs cours offerts au centre communautaire dans la salle Jean-Laurent Foucault;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas suffisant de rangement pour les divers équipements requis par ces cours;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit celle de Ébénisterie Armoires Concept L.S.M au coût de 995\$ plus les taxes et celle de Ébénisterie Patrice Godin au coût de 750\$ plus les taxes;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission de celle d'Ébénisterie Patrice Godin au coût de 750\$ plus les taxes pour la fabrication d'un meuble de rangement pour la salle Jean-Laurent Foucault.

ADOPTÉE

**Demande de don ou commandite**

**Résolution #2015-08-482 : Demande de don ou commandite: Club Lions de Napierville**

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions organise un tournoi de golf annuel le 15 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE les profits amassée serviront entièrement à améliorer la qualité de vie de

la population dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions demande à la Municipalité une contribution financière afin de les aider à défrayer les coûts;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 200\$ au Club Lions afin de les aider à défrayer les coûts de l'organisation dudit tournoi.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-483 : Demande de don ou commandite: Ligue de soccer de la Frontière**

CONSIDÉRANT QUE les finales de soccer auront lieu les 21,22 et 23 août prochains;

CONSIDÉRANT QUE la Ligue de Soccer de la Frontière regroupe plusieurs municipalités de la région;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme profite de cet événement pour organiser une grande fête communément appelée Mégaboom;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 600\$ à la Ligue de Soccer de la Frontière pour son activité Mégaboom à titre de commanditaire OR.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-484 : Demande de don: Soirée Richard Lapalme**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue afin de participer à une soirée gala en l'honneur de Monsieur Richard Lapalme afin de commémorer sa future retraite en 2016;

CONSIDÉRANT l'immense implication de Monsieur Lapalme au sein de la Municipalité de Napierville;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 90\$ pour l'achat de 3 billets pour la soirée Gala en l'honneur de Monsieur Richard Lapalme qui aura lieu le 18 septembre prochain.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-485 : Demande de don ou commandite: Maison Le Pailleur / Maison nationale des Patriotes**

CONSIDÉRANT QUE la Maison nationale des Patriotes et la Maison LePailleur sont deux musées phares de l'histoire des Patriotes qui ont développé conjointement un projet appelé à servir de levier culturel, patrimonial et touristique pour plusieurs localités de la Montérégie;

CONSIDÉRANT la signature d'une entente avec le Ministère de la Culture du Québec;

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier reçu en date du 27 juillet 2015;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 500\$ la Maison nationale des Patriotes et la Maison LePailleur afin de les aider à combler la partie non couverte par les fonds du Ministère de la Culture qui serviront à instruire de façon conviviale les Montérégiens de la richesse de leur passé.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-486 : Politique familiale et Politique Municipalité amie des aînés (démarche régionale)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se doter d'une Politique familiale municipale et/ou d'une politique Municipalité Amie Des Aînés et participer au processus régional issu de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le processus favorise notamment la mobilisation des acteurs du milieu, des familles et de la communauté tout entière afin de favoriser les partenariats, le renforcement des stratégies et des actions locales, la revitalisation d'une communauté, la valorisation de la MRC en tant que milieu de vie attrayant et agréable et le développement du sentiment d'appartenance, de solidarité et d'entraide...etc.

CONSIDÉRANT QUE les politiques familiales et des aînés ratissent large : loisir, culture, sécurité, aménagement du territoire, habitation, transport, vie communautaire, saines habitudes de vie, administration municipale, environnement, la communication, l'accueil des nouveaux résidents, l'accessibilité et la proximité des services, etc...

CONSIDÉRANT QUE le processus tiendra compte des politiques familiales et MADA des municipalités, de la politique culturelle, de la politique de développement social ainsi que des planifications stratégiques et des plans d'action des tables de concertation (Profil santé, Jardin Parenfant, Table Petite Enfance Périnatalité Jardin-du-Québec, Table jeunesse Jardin-du-Québec, Table des aînés Jardins-de-Napierville, etc.)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE la municipalité appui la demande d'aide financière de la MRC Jardins-de-Napierville pour la réalisation d'une politique familiale municipale régionale et pour la réalisation d'une politique régionale Municipalité Amie Des Aînés et souhaite participer au processus en se dotant d'une Politique familiale municipale et/ou d'une politique Municipalité Amie Des Aînés.

De désigner Madame la conseillère Chantale Pelletier à titre de responsable des questions familiales (RQF) et à titre de responsable des questions relatives aux aînés (RQA).

ADOPTÉE

**Résolution #2015-08-487 : Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**

CONSIDÉRANT la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal :

1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

ADOPTÉE

### **Varia**

#### **Résolution #2015-08-488 : Soirée reconnaissance Montérégienne**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire souligner le travail exceptionnel effectué par le Directeur des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier cumule une grande quantité d'heures de bénévolat;

CONSIDÉRANT QU'une soirée de reconnaissance Montérégienne se tiendra le 22 octobre prochain dans le cadre du Prix du bénévolat Dollard-Morin;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De soumettre la candidature du Directeur des Loisirs, Monsieur Gérard Laplante au Prix du bénévolat Dollard-Morin pour son implication au sein de la Municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

#### **Public: Période de questions**

Interventions de: Monsieur Serge Couture

Je, soussignée, directrice générale adjointe, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

---

Julie Archambault, dir. gén. adj. & sec.-trés. adj.

**Résolution #2015-08-489 : Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 21h04.

ADOPTÉE

---

JACQUES DÉLISLE  
MAIRE

---

JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJ. ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJ.